Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 15 (1944)

Heft: 7-8

Artikel: L'organisation d'un service médico-pédagogique dans le Jura bernois

Autor: Reusser, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825511

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4) Création de cercles d'études médico-pédagogiques, où le corps enseignant aurait à jouer un rôle prépondérant pour éveiller et stimuler l'opinion publique.

Je ne m'attarde pas aux détails d'organisation, qui seront exposés dans un mémoire spécial, par M. Reusser, avocat des mineurs du Jura.

Nous savons que notre plan ne constitue nullement une panacée, mais dans les limites mesurées et modestes que nous reconnaissons nous-mêmes, notre projet commun pourrait donc contribuer :

1) à organiser psychologiquement, dans les districts du Jura bernois, l'éducation des arriérés, psychopathes et névrosés, afin qu'ils trouvent une place équilibrée dans la société, comme enfants, puis comme adolescents et adultes. C'est donc une œuvre sociale de médecine préventive, autrement dit, d'Hygiène publique ;

2) à épurer l'école de ses éléments anormaux en favorisant ainsi l'Instruction publique ;

3) à réduire les tendances asociales parmi les adolescents, en rétablissant leur équilibre mental ; cela équivaut à une prophylaxie de la délinquance chez les adolescents et plus tard chez les adultes, ce qui doit intéresser les autorités de justice et de police ;

4) à diminuer à la longue les charges de l'Assistance publique, puisque la prophylaxie du paupérisme coïncide largement avec celle de la maladie et du malaise social.

Nous osons par conséquent espérer l'appui moral et matériel des Directions intéressées.

Dr HUMBERT

L'organisation d'un service médico-pédagogique dans le Jura bernois

Rapport présenté au cours de perfectionnement du corps enseignant primaire du 30 novembre au 4 décembre 1942, et envoyé par la suite comme requête à la Direction cantonale de la justice et à celle des affaires communales

Depuis plusieurs années, la question de l'organisation d'un service médico-pédagogique se pose dans le Jura bernois. Nombreux sont, en effet, les enfants qui présentent des troubles d'origine nerveuse, ressortissant le plus souvent à la psychiatrie, dans le sens large du terme : retardés, épileptiques, instables et associaux de tous genres, petits délinquants menteurs et voleurs, précoces sexuels, mouilleurs de lit, jaloux, etc. Les principes éducatifs appliqués aux enfants normaux n'ont sur eux que peu d'effet. La pédagogie la meilleure ne donne aucun résultat satisfaisant, les parents se désespèrent et les maîtres ne savent que faire. Les cas de névrose infantile sous les formes les plus diverses sont, sans aucun doute, plus fréquents qu'autrefois, les conditions sociales et la manière de vivre ayant subi des transformations profondes au cours des deux ou trois dernières générations. Chez

bien des personnes sorties du milieu ancestral l'équilibre psychique doit ou a dû retrouver de nouvelles bases et il n'est pas étonnant que l'enfant subisse, à son tour, les contre-coups de la vie agitée, inquiète et parfois pleine d'angoisse des temps modernes où d'une manière plus générale que dans les siècles passés, les modifications du milieu social sont, pour tout individu, plus faciles, plus fréquentes et plus importantes. Tous les troubles de la vie familiale se répercutent plus ou moins sur l'enfant qui réagit à sa façon. Quand le désordre ou l'alcoolisme règnent sur un ménage, quand par suite de mésentente des parents surgissent les disputes quotidiennes, quand le langage et les gestes ne sont pas exemplaires, quand les père et mère vont à leurs plaisirs plutôt que de s'occuper de l'éducation de leurs enfants, ceux-ci ne jouissent plus de la tranquillité indispensable à leur développement harmonieux et régulier. Ils absorbent avec autant de facilité le bien et le mal, quelquefois même plus facilement le mal que le bien. En proie à des influences diverses, beaucoup d'entre eux se replient sur eux-mêmes, ils se font une représentation fausse de la vie et risquent de devenir des instables ou des dévoyés. Des cas se présentent d'ailleurs aussi dans des familles où les conditions sont tout à fait normales.

Fort heureusement, la science est venue au secours des hommes. L'hygiène mentale est le remède conseillé par les médecins spécialistes des maladies nerveuses et appliqué sous des formes diverses, suivant la nature des troubles affectifs, psychiques ou physiologiques constatés. Malheureusement la possibilité d'être guéri ou soulagé par une meilleure hygiène mentale est encore trop ignorée et il faut de plus en plus travailler à convaincre les gens que le médecin psychiatre n'est pas seulement là pour ceux qui ont perdu la raison, que les affections d'origine nerveuse sont des maladies comme les autres et qu'elles peuvent se manifester de bien des façons, depuis le trouble le plus bénin jusqu'à la démence incurable. La plupart des cas sont guérissables quand la véritable cause du déséquilibre est découverte. Les maisons de santé n'engendrent plus la crainte d'autrefois, elles deviennent toujours davantage ce que leur nom promet. Les policliniques psychiatriques et les dispensaires d'hygiène mentale — ces derniers existent dans le Jura à Tavannes et à Porrentruy — connaissent une clientèle de plus en plus nombreuse, preuve de leur grande utilité.

Les enfants sont autant que les adultes, davantage même que ces derniers, surtout au moment de la puberté, sujets aux troubles affectifs et psychiques et à leurs manifestations si diverses. Il est donc naturel que l'on prête attention à leur état mental pour expliquer et apprécier certains de leurs actes, leur comportement anormal dans certaines circonstances et pour trouver avec plus de précision que ce n'est parfois le cas, le moyen efficace pour les remettre sur le bon chemin. Bien des parents viennent nous consulter ou se présentent au dispensaire d'hygiène mentale avec leur fils ou leur fille, ne sachant plus que faire et demandant un conseil ou une intervention. Combien y en a-t-il qui ont des soucis et des difficultés d'éducation et qui ne se rendent pas

compte qu'une solution pourrait être trouvée avec le concours du spécialiste? Ils ne savent généralement pas où s'adresser. Le besoin de faire quelque chose en faveur des enfants atteints de troubles d'origine nerveuse est évident et devient de plus en plus actuel. Il le devient d'autant plus que le nouveau code pénal suisse prévoit en son art. 83 que l'autorité compétente, en l'espèce l'avocat des mineurs, devra, toutes les fois qu'il le juge à propos, « requérir, outre les renseignements pris sur la conduite, l'éducation et la situation d'un délinquant, des rapports et des consultations d'expert sur son état physique et mental. L'autorité pourra également ordonner que l'enfant soit mis en observation pendant un certain temps ».

Comment satisfaire d'une manière suffisante aux exigences légales qui viennent d'être citées ? Comment rendre service aux parents ? Que faire pour organiser la prophylaxie du vice et pour éviter des vies perdues et du malheur dans bien des familles ? Les rapports que nous avons l'honneur de présenter, M. le Dr Humbert et moi, ont pour but d'éclairer quelques aspects du problème et de contribuer à sa solution.

Pour arriver à un résultat positif dans un domaine aussi délicat et aussi complexe, il est nécessaire d'être en possession de moyens appropriés de dépistage, de diagnostic et de traitement. La voix autorisée du Dr Humbert a traité la question au point de vue du médecin, du praticien qui a derrière lui une longue et vaste expérience. Ma tâche consiste à montrer ce que plusieurs cantons, ceux de Suisse romande en particulier, ont réalisé et comment on pourrait arriver à faire bénéficier notre région des progrès de la psychiatrie infantile.

Qu'il me soit permis auparavant d'énumérer quelques-uns des cas qui se sont présentés dans mon activité au cours des derniers mois et qui ont fait l'objet d'une expertise médicale. Ils serviront à démontrer la grande utilité d'un service médico-pédagogique.

Edith K., enfant de divorcés, fait sa dernière année d'école. Le père s'est remarié, s'est divorcé à nouveau et a épousé une troisième femme. La mère est allée en place. La jeune fille a été confiée à l'autorité tutélaire et elle a perdu tout contact avec ses parents. Elle a d'abord vécu chez une dame passablement âgée pleine de pitié, mais manquant quelque peu d'autorité. La fille de la dame âgée, qui avait besoin d'une aide de ménage, l'a prise ensuite chez elle. Là, la jeune fille n'a guère rencontré d'affection. Elle était même battue par le mari qui parfois la fouettait. Edith s'est mise à dissimuler ses sentiments et à voler ses patrons. Elle s'est acheté de beaux vêtements et divers objets utiles ; elle s'est même fait faire une « permanente ». L'argent lui était donné, prétendait-elle, par une tante. Un jour, le pot aux roses est découvert. Plainte de l'autorité d'assistance qui paie un prix de pension. Une enquête est ouverte Les parents nourriciers veulent absolument que la jeune fille soit mise dans une maison d'éducation, la plus sévère que l'on puisse trouver. Nous l'envoyons au dispensaire d'hygiène mentale. Elle

est observée périodiquement, puis traitée. Dans son rapport, M. le Dr Humbert arrive aux conclusions suivantes :

« On peut en tous cas retrouver chez Edith K. le mécanisme psychologique très fréquent des vols juvéniles ; compensation du manque d'affection et de sympathie par accaparement d'objets matériels ; mélange simultané de sentiments d'envie et de vengeance. Le mécanisme semble avoir été compris par la jeune fille. Il existe à mon avis très peu de probabilités de récidive si Edith est placée chez Mme S. (la bonne vieille dame dont nous parlions tout à l'heure), et je conseillerais vivement cette solution. Si elle n'était pas possible à la longue, il faudrait placer Edith K. chez une personne très maternelle, capable de communiquer à l'enfant les sentiments d'affection dont elle a très grand besoin.

« Si ces conditions étaient remplies, il serait superflu et même nuisible de prendre des mesures disciplinaires. »

Ces conditions ont été remplies, une tutrice a été nommée et aujourd'hui Edith K. donne entière satisfaction à la famille qui a bien voulu la recevoir à Bâle. Grâce à l'intervention du psychiatre, l'internement dans une maison d'éducation a été évité.

Voici un cas moins réjouissant :

Paul V. est un garçon de 13 ans qui s'est mis à voler de l'argent aux membres de sa famille. Précédemment déjà, il faisait le désespoir de ses parents à cause des nombreuses cigarettes qu'il fumait en cachette. Cet enfant a été attiré par le tabac dès l'âge de 10 ans. En 1941, le père conduisit son fils au dispensaire d'hygène mentale, mais les consultations ne semblent pas avoir donné le résultat escompté. Au lieu de continuer les visites au dispensaire, les parents s'en remettent au hasard, puis quand l'incident des vols se produit, ils nous demandent conseil. Ils désirent que leur enfant soit placé dans une bonne famille, mais seulement pendant les vacances d'automne ! En septembre dernier, nous avons reçu de M. le Dr Humbert le rapport suivant :

« Il s'agit d'un débile mental asocial. L'élément névrosé, qui existe naturellement aussi, s'est montré difficile à amender en raison de la débilité mentale de l'enfant et, d'autre part, parce qu'on ne me l'a plus amené après le mois de juillet 1941.

» Le père, trop faible de caractère et n'ayant pas d'autorité, veut placer son fils et est encouragé à le faire.

» Le milieu est défavorable et un placement s'impose si l'enfant récidive. »

Il a récidivé. Il ne relève pas du code pénal puisque les vols d'argent ont été commis au préjudice de proches parents et que ceux-ci ne portent pas plainte. Ce printemps enfin, après presque deux ans de difficultés, les parents nous ont chargé de placer l'enfant dans une famille. Dans son nouveau milieu, le garçon semble se comporter normalement.

Remarquons que ce cas aurait pu être suivi avec méthode et sans interruption s'il existait chez nous un service médico-pédagogique bien organisé.

Au cours de l'année 1942, une douzaine de mineurs au

moins, la plupart des enfants, ont été présentés au psychiatre, soit qu'ils aient été mis en observation ou qu'ils aient été traités au dispensaire. Ce nombre ne comprend qu'une petite partie des enfants qui auraient besoin d'être examinés, conseillés et suivis jusqu'à guérison ou amélioration de leur état anormal. Chez nous n'arrivent que ceux qui font l'objet d'un rapport de police ou qui sont amenés par des parents au désespoir. Il y en a d'autres, plus nombreux qu'on ne pense, qui souffrent de diverses manières dans leur moi et qu'il faudrait délivrer des chaînes morales qui les lient, afin que leur personnalité puisse se développer et s'épanouir sans entraves.

* * *

En maints endroits des réalisations intéressantes ont été effectuées. Nous ferons rapidement le tour de quelques villes et cantons :

Genève possède deux institutions :

1. Le service d'observation des écoles.
2. La consultation médico-pédagogique de l'Ecole des sciences de l'éducation (Institut Rousseau) qui est avant tout une institution de recherches et d'enseignement. Les parents peuvent y conduire leurs enfants gratuitement.

Les deux organisations travaillent, en général, dans le même esprit et selon les mêmes méthodes d'ordre psychologique.

L'observation est fondée sur les rapports des maîtres, l'enquête sur le milieu familial, les entretiens avec les parents et l'enfant, l'examen des connaissances scolaires, l'examen somatique et neurologique. On découvre ainsi si l'enfant présente des troubles d'affectivité le rendant indifférent, anxieux ou hostile. On s'efforce de découvrir le jeu de ses sentiments profonds, le développement de l'intelligence, la qualité du tonus mental (mise en train lente, inhibitions, hypotonie mentale, fatigabilité, etc.), l'explication du désordre du comportement : irascibilité, puérilité, brutalité, précocité sexuelle, asthénie, etc.

Une observation intéressante a été faite à Genève : le 60 % des cas du service d'observation des écoles est constitué par les enfants de familles incomplètes (décès de la mère pendant la première enfance, enfants illégitimes placés successivement dans des milieux différents, enfant unique qui éprouve des difficultés d'adaptation aux camarades de son âge).

Les enfants qui ne peuvent être améliorés au cours de la consultation sont inscrits à la classe d'observation des Charmilles. M. Laravoire qui dirige avec distinction le service d'observation des écoles dit que les résultats obtenus aux Charmilles sont toujours positifs sauf, en l'espace d'une dizaine d'années, pour un ou deux cas psychiatriques et pour un ou deux autres où l'incapacité ou l'incompréhension des parents ont dû motiver des mesures spéciales.

La méthode genevoise se rapproche de celle pratiquée en Suisse allemande et qui a été appliquée à Vienne sous l'influence

d'Adler. Elle est essentiellement psycho-pédagogique et elle relève davantage de la pédagogie que de la médecine. Son caractère est éducatif.

* * *

Dans le Valais, où M. le Dr Repond, directeur de la maison de santé de Malévoz, a introduit avec beaucoup d'enthousiasme et de succès un service médico-pédagogique, nous nous trouvons en présence de la méthode psychanalytique à tendance freudienne. Pour expliquer le fonctionnement du système valaisan, on ne peut mieux faire que de donner des extraits de l'intéressant article publié par Mlle Madeleine Thomas dans la *Revue suisse d'hygiène* de 1939 :

« Le service médico-pédagogique a pour but :

a) d'organiser et de propager les efforts en vue d'une bonne hygiène mentale de l'enfance,

b) de prévenir chez les enfants, notamment pendant l'âge scolaire, l'éclosion de troubles nerveux, d'anomalies du caractère,

c) de traiter les enfants présentant soit des névroses, soit des anomalies du caractère et du comportement.

» Le Service médico-pédagogique valaisan, placé sous la direction du docteur Repond, se compose du médecin adjoint de Malévoz et de deux assistantes fixes, secondées par une ou deux assistantes hors cadre et éventuellement des stagiaires. Ces assistantes possèdent une formation psychologique et pédagogique et ont été soumises à une psychanalyse didactique.

» Le Service est ambulant : chaque assistante a la charge de deux communes dont elle change en général tous les deux ou trois ans, établissant ainsi un roulement qui permet à toutes les villes qui le désirent de faire soigner leurs enfants difficiles.

» Les enfants nous sont signalés par les parents, les maîtres d'école ou les autorités (président de commune, président de la commission scolaire, police, tribunal, etc.)... Le cas échéant, de nouvelles mesures éducatives sont conseillées et c'est à la fois par le traitement psychologique et une collaboration étroite avec les parents que les cas sont résolus.

» Chaque enfant a par semaine deux séances psychothérapiques de ¾ d'heure à une heure chacune.

» Le médecin se rend dans chaque localité une à deux fois par année pour examiner tous les enfants en traitement. Les cas qui exigent un contrôle médical plus suivi lui sont amenés entre temps en consultation à Monthey à la maison de santé de Malévoz.

» La statistique des cas traités indique une très forte prédominence des réactions de révolte. Nous avons, en effet, dans 50 % des cas environ de l'agressivité, de l'impulsivité, des vols, mensonges, fugues, etc. Viennent ensuite à parts égales (25 %), les réactions de résistance passive telles qu'une timidité excessive, la passivité du caractère, la paresse, la distraction, le manque de concentration, et, enfin, les symptômes de névrose proprement dite tels que les angoisses, les phobies diverses, le bégayement, l'énurésis, etc.

» Il est donc intéressant de constater que les réactions anormales du système nerveux de l'enfant se traduisent dans plus de la moitié des cas, non pas par des symptômes nerveux revêtant la forme d'une maladie, mais par des troubles du caractère et du comportement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle tant de troubles nerveux sont méconnus et surtout mal soignés. »

Nous n'entrerons pas dans les détails de la méthode appliquée par le Dr Repond. C'est l'affaire du spécialiste. Comme toute œuvre qui doit lutter contre des préjugés fortement enracinés, le service médico-pédagogique valaisan ne s'est pas imposé aux autorités et à la population du jour au lendemain. Aujourd'hui encore, il n'exerce son action que dans une partie du canton, à l'exclusion des vallées retirées et du Haut-Valais. Il ne possède pas encore la station d'observation qu'il devrait avoir pour établir les diagnostics particulièrement difficiles et pour « décrocher » certains cas rebelles au traitement si, au début tout au moins, ils ne sont pas sortis du milieu familial. Cette lacune est en voie d'être comblée.

De 1930 (année de fondation) à 1939, le service médico-pédagogique a soigné 500 enfants, un peu plus de garçons que de filles. Une enquête a montré que 60 % des résultats obtenus se sont maintenus après cinq ans. Il y a encore de la marge jusqu'au 100 % diront quelques-uns, mais trouve-t-on un domaine dont l'homme s'occupe qui atteigne à la perfection ?

* * *

Dans le canton de Vaud, un office médico-pédagogique, de caractère officiel et placé sous la direction du Dr L. Bovet, a été créé il y a quelques mois. Cet office fonctionne comme une policlinique psychiatrique pour enfants. Il est prévu qu'à côté de sa tâche thérapeutique proprement dite, il contribue, en collaboration avec l'office des mineurs, à répandre dans le public des notions de psychologie infantile et d'hygiène mentale en vue d'élever le standard d'éducation et de développer la prévention de la délinquance juvénile.

L'office comprend actuellement un médecin psychiatre qui fonctionne en qualité de chef, une secrétaire et quatre assistants et assistantes psychologues. Aucun pour l'instant ne consacre tout son temps à l'institution, sauf une des assistantes engagée à titre permanent et à poste complet. Les collaborateurs possèdent tous une formation approfondie spéciale (Institut Rousseau, diplôme pédagogique de l'Université, psychanalyse didactique, pratique au service médico-pédagogique valaisan ou ailleurs).

A l'égard des enfants présentés, les solutions suivantes sont prévues comme devant être les plus fréquentes : mise en observation dans une maison d'observation pour les cas trop difficiles à débrouiller ambulatoirement ; placement familial ou dans une institution, ou enfin maintien dans la famille de l'enfant, combiné avec un traitement psychothérapique assuré par l'office.

Voici ce que nous écrit le Dr Bovet au sujet de la méthode

valaisanne qui semble avoir été plus particulièrement retenue dans le canton de Vaud : « Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir à l'égard de la psychothérapie d'inspiration analytique, ce que j'ai vu moi-même des résultats acquis chez nombre d'enfants me convainc qu'il vaut la peine de faire un essai prolongé et sur une base aussi large que possible dans cette voie. Elle peut, je crois, aboutir aux plus heureux résultats et transformer dans une large mesure notre conception actuelle sur le traitement des enfants difficiles ; mais il va sans dire qu'il faut *choisir* les cas soumis à ces mesures psychothérapiques. Cela doit rester la tâche exclusive du médecin. »

Enfin quelques renseignements d'ordre matériel pourront intéresser : l'office vaudois dispose en 1943 d'un budget annuel de Fr. 15.000.— environ. Les collaborateurs psychologiques sont rétribués à raison de Fr. 3.— par heure de travail effectif. Les consultations, ainsi que les traitements, ne sont gratuits que pour les indigents. Pour les parents solvables, l'examen complet d'un enfant coûte Fr. 3.—, avec faculté d'augmentation pour ceux qui sont dans l'aisance. Les traitements coûtent, suivant entente préalable avec les parents, entre Fr. 0.50 et Fr. 2.— par séance. Pour les instances officielles, les prestations sont gratuites, sauf pour les expertises médico-légales de quelque importance.

* * *

Dans le canton de Neuchâtel, il existe aussi, depuis plus de deux ans, un service médico-pédagogique à caractère semi-officiel [1] et placé sous les auspices de la Société neuchâteloise d'utilité publique. L'Etat lui alloue une subvention annuelle par l'intermédiaire du Département de l'instruction publique. Il reçoit des subventions de diverses communes et institutions de bienfaisance.

L'assistante sociale a eu du 1er mars 1941 au 1er mai 1942, 85 consultations d'enfants, dont 36 ont suivi un traitement régulier, 29 ont fait l'objet d'entretiens et de conseils aux parents, 14 ont été testés au point de vue intellectuel.

Ici aussi, comme on peut s'en rendre compte malgré qu'il soit impossible d'entrer dans le détail des cas, le service médico-pédagogique fait ses preuves.

* * *

En Suisse allemande, plusieurs pédagogues et psychiatres qui font autorité, se sont penchés sur les problèmes concernant les troubles nerveux des enfants. Nous ne citerons que quelque noms : Hanselmann avec son *Introduction à la pédagogie curative,* Dr Tramer qui a publié un important ouvrage intitulé *Lehrbuch der allgemeinen Kinderpsychiatrie,* Dr Lutz, directeur cantonal du service médico-pédagogique zurichois, Zulliger, instituteur, à Ittigen.

Le canton de Zurich possède une clinique psychiatrique de l'Université à laquelle est rattachée une division infantile dirigée par le Dr Lutz que nous venons de citer. Cette division spéciale

[1] Il est maintenant officiel et comprendra sous peu deux assistantes.

remplit les tâches suivantes :

Elle examine et traite les enfants atteints de troubles nerveux et psychiques à la Stephansburg, maison spéciale pour enfants, dépendance de la Maison de santé du Burghölzli.

Elle donne des consultations et effectue des traitements à la policlinique psychiatrique pour enfants et adolescents dont l'état ne demande pas une observation clinique.

Elle examine des enfants et des adolescents dans différents établissements (Landerziehungsheim Albisbrunn, Knabenheim Selnau, städt. Jugendheime Artergut et Rötelstrasse, städt. Mädchenheim Tannenhof, städt. Pestalozzihäuser Aarthal et Dielsdorf, Pflegeanstalt Uster).

Elle donne des cours de psychiatrie infantile à l'Université et au séminaire de pédagogie curative et organise des conférences à l'intention du corps enseignant et des parents.

Le travail de cette institution a pris une telle ampleur au cours des dernières années que des efforts sont entrepris aujourd'hui auprès de l'Etat pour la développer et lui donner, par une augmentation du personnel, les moyens de faire face à toutes les tâches qui s'imposent à elle

Et voici ce que dit, entre autres, le directeur de la Stephansburg dans une requête adressée, il y a quelques mois, aux autorités de son canton :

« Il est avant tout urgent de commencer à traiter efficacement les patients dont les cas se prêtent à la thérapie. Contrairement aux adultes, les enfants sont presque toujours soignés plus facilement et avec plus de succès.

» Le diagnostic, comme nous l'avons pratiqué jusqu'à ce jour, n'est qu'une moitié et la moitié la moins importante du travail psychiatrique. Il tombe dans le vide, est inutile et peu satisfaisant si ses résultats ne peuvent être utilisés pour venir au secours thérapeutiquement du patient. »

D'autres réalisations, telles la maison d'observation pour enfants « Gotthelf » à Biberist, fondée par le Dr Tramer, ou celle de « Bethlehem » à Wangen près d'Olten appartenant à des œuvres catholiques, pourraient encore être citées, mais cela nous conduirait trop loin.

Nous voyons, par le tour d'horizon qui vient d'être fait, combien on cherche dans des parties importantes de la Suisse, à venir en aide à la jeunesse affligée de troubles d'origine nerveuse et à contribuer à doter le pays de nouvelles générations fortes, saines et équilibrées, capables d'affronter avec succès les problèmes difficiles de l'avenir.

Quelle est la situation dans notre canton ? Nous possédons les établissements nécessaires pour les arriérés, les épileptiques et pour ceux qui sont atteints d'une maladie mentale grave. La Maison de santé de la Waldau, sur l'initiative de son directeur, M. le professeur Dr Klaesi, a créé, il y a quelques années, la maison d'observation pour enfants de Neuhaus située à proximité de l'établissement. Une polyclinique psychiatrique pour personnes de tout âge existe à Berne. L'office du médecin scolaire de la ville

de Berne dispose des services du Dr Hegg, conseiller d'éducation, auquel peuvent s'adresser, grâce à un subside de la Direction de l'instruction publique, les parents de toutes les parties du canton. Mais cette institution n'est pour ainsi dire pas connue dans le Jura. Dans le Jura, nous avons les dispensaires de Tavannes et de Porrentruy. Et c'est tout.

En regard de ce qui se passe ailleurs, nous sommes donc en retard en pays bernois. Une maison d'observation, un conseiller d'éducation, il n'y a rien d'autre qui soit, sur le terrain médical et psycho-pédagogique, exclusivement destiné aux enfants. La policlinique et les dispensaires ne peuvent s'occuper d'eux que dans le cadre de leur travail général et il leur est impossible de se spécialiser comme il le faudrait en vue des soins à donner à la jeunesse.

A la lumière de ce qui précède, nous sommes donc en droit de penser que quelque chose devrait être fait pour rattraper le temps perdu, pour doter le canton et en particulier le Jura des institutions nécessaires en vue d'assurer aux enfants souffrant de troubles nerveux, une meilleure compréhension de leur état d'abord et de donner aux parents ainsi qu'aux œuvres de protection de l'enfance les moyens de les faire mieux soigner, ensuite. Nous espérons même qu'il ne faudra pas trop longtemps pour arriver à une solution positive.

Que faudrait-il, ou plutôt que faudra-t-il créer dans le Jura pour avoir un service médico-pédagogique convenable? Deux institutions sont indispensables :

Il faut une maison d'observation et de traitement placée sous une direction pédagogique et psychiatrique. La meilleure solution serait qu'elle soit érigée dans les environs de Tavannes, comme dépendance de la Maison de santé de Bellelay, ni trop près, ni trop loin de cet établissement. Assez près pour en assurer le fonctionnement régulier au point de vue médical et administratif, assez loin pour éviter que l'on ne confonde les deux institutions. Elle devrait se trouver à proximité d'une voix de communication facile et devenir le centre du service médico-pédagogique jurassien. Comme dépendance de Bellelay, elle émargerait, tant pour les frais d'établissement que pour l'exploitation, au budget de la maison-mère. Les prix de pension devraient rester dans des limites aussi modestes que possible.

Il faut créer également le service des assistantes itinérantes. Celles-ci seront dans la règle des institutrices diplômées ayant reçu après leur sortie de l'école normale une formation médico-pédagogique spéciale ou des brevetées de l'école sociale s'étant spécialisées par la suite. Leur rôle consistera à examiner et à traiter dans des dispensaires régionaux (à fonder dans un certain nombre de localités principales), sous la haute direction du médecin-psychiatre et avec la collaboration des parents, les enfants dont les cas ne présentent pas des difficultés particulières. Elles procéderont aux enquêtes sociales, se tiendront en contact avec l'avocat des mineurs, les autorités et le corps enseignant intéressés, visiteront les familles des enfants commis à leurs soins, bref, recueilleront tous les éléments qu'elles croiront utiles à

l'accomplissement de leur travail.

Leur situation matérielle ne devra pas être inférieure à celle d'une institutrice. Au début, une seule assistante est prévue. Ce nombre pourra être augmenté par la suite, selon les besoins et les moyens à disposition.

Comment réaliser les projets que nous venons de présenter ? Là réside évidemment la plus grande difficulté, les cailles ne tombant nulle part toutes rôties dans la bouche. Nous croyons que l'Etat ne peut rester indifférent devant un problème qui est nettement posé et dont la solution s'impose. Le Jura a droit comme l'ancien canton à une maison d'observation telle que celle de Neuhaus. On ne peut demander que nos enfants qui sont de langue française soient transplantés, ne fut-ce que momentanément, dans un milieu où tout leur est étranger, depuis la langue jusqu'aux petites habitudes de la vie quotidienne. Pour bien observer un enfant, il faut le dépayser le moins possible, le mettre à l'aise dès le premier instant. Et cela ne peut se faire que si ses camarades et ceux qui s'occupent de lui parlent sa langue maternelle. Et ce qui a pu être réalisé par la Maison de santé de la Waldau doit aussi l'être par celle de Bellelay qui est également une institution de l'Etat.

En ce qui concerne le poste d'assistante, nous pensons, pour le début tout au moins, mettre en branle l'initiative privée avec le soutien bienveillant des autorités cantonales. Il faudrait trouver environ 6000 fr. par année. Les recettes seraient constituées par les honoraires provenant des consultations et des traitements, par des subventions, par des dons d'œuvres de bienfaisance et de particuliers. Nous nous proposons d'affecter en 1943 une partie du produit de la collecte que nous organisons tous les deux ans en faveur de la jeunesse abandonnée du Jura, à la création d'un fonds pour le service médico-pédagogique. Ce sera un premier pas, d'autres suivront.

Nous pensons que la réalisation de nos propositions apportera une contribution certaine à la santé morale du peuple et qu'elle servira à éviter à notre jeunesse bien des faux-pas.

F. REUSSER.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX

Séance du comité du 14 mars 1944

1. *Admissions :*

Commune de Cœuve,
Commune de Bure,
Commune de Vicques,
Syndicat chevalin d'Ajoie,
von Dach frères, Porrentruy,
M. O. Wyssbrot, Bienne,
M. M. Parrat, Bienne,
M. H. Studer, Delémont,
M. Giamberini, Moutier,
M. Brunner, Courtételle,
M. Prongué, Porrentruy,
M. E. Giroud, Berne.

2. *Commissions spéciales :*

M. J. Schlappach, avocat, Tavannes,
est nommé président de la nouvelle Commission sociale de l'A. D. I. J.